



Appel à candidatures Poste de **Conseiller Technique Fédéral H/F**

Le Groupement d'Employeurs Auvergne-Rhône-Alpes Judo recrute pour le compte du Comité du Puy-de-Dôme de Judo, un(e) Conseiller(e) Technique Fédéral(e) (CTF) à temps partiel.

Les candidatures (lettre de motivation, copie de la carte professionnelle et CV) sont à adresser par mail **avant le 8 novembre 2024** aux adresses suivantes :

Président du comité du Puy de Dôme de Judo : president_comite63@ffjudo.com

Comité du comité du Puy de Dôme de Judo : comite.judo63@aurajudo.com

Directrice Technique Nationale Adjointe : cecile.grasso@ffjudo.com

Groupement d'Employeurs AURA judo : ge@aurajudo.com

Directeur Technique Régional (DTR) : jean-pierre.millon@ffjudo.com

Le dossier de candidature peut également être adressé (facultatif) par voie postale à Claude ROBERT, Président CD63 Judo, Stade Gabriel Montpied rue Robert Lemoy 63100 CLERMONT FERRAND.

Après étude des candidatures, des entretiens seront organisés **du 12 au 15 novembre 2024**.

Intitulé de la fonction	Conseiller ou Conseillère Technique Fédéral(e) (CTF)
Diplômes et/ou expérience professionnelle requis	DESJEPS Judo ou BEES 2 option Judo-Jujitsu. Les candidatures de titulaires du DEJEPS spécialité « Performance Sportive mention Judo » ou d'un BPJEPS mention « Judo-Jujitsu » pourront être étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS. Une formation « Gestion Administrative et Financière des structures associatives » et/ou « Chargé de développement d'une structure sportive associative » sera favorablement appréciée
Type de Contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel
Date prévisionnelle d'embauche	18/11/2024
Rémunération	Rémunération mensuelle brute : 1235 € Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS si DESJEPS. Technicien – groupe 4 de la CCNS sans DESJEPS.

DESCRIPTION DU POSTE

- Conseiller(ère) Technique Fédéral(e) (CTF) missionné(e) pour mettre en œuvre la politique Fédérale et le projet territorial sur le territoire du Comité du Puy-de-Dôme de Judo
- Il/elle est membre de l'Équipe Technique Régionale (ETR) et participe aux réunions d'ETR
- Il/elle est susceptible d'intervenir pour le compte de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Judo, dans le cadre de la formation initiale et/ou continue des enseignants
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de missions qui peut être ajustée, si besoin, annuellement
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation

PRINCIPALES ACTIVITES

- **Missions de développement et de promotion :**
 - Relais de l'action fédérale en direction des clubs
 - Travail technique de proximité avec les clubs
 - Coordination et mise en place d'actions de développement et de promotion sur le département du Puy de Dôme
- **Missions sportives et techniques :**
 - Aide à l'organisation et au suivi des activités fédérales et des manifestations du comité
 - Accompagnement sportif et technique des licenciés du comité
 - Encadrement des stages sportifs, regroupements, actions de détection et de formation des sportifs
 - Interventions dans les établissements scolaires en relation avec le conseil départemental
 - Interventions lors des manifestations importantes sur le territoire de la Ligue AURA
- **Missions éducatives et de formation :**
 - Interventions spécifiques lors de la formation des enseignants de la Ligue AURA et du CD63
 - Suivi des actions de prévention de la violence, de la délinquance et du dopage
- **Missions Équipe Technique Régionale :**
 - Coordonnateur de l'Équipe Technique Départementale
 - Membre de l'Équipe Technique Régionale : participation aux activités et aux réunions
 - Conseil, soutien et renforcement des actions de l'ETR sur le département du Puy de Dôme
- **Missions administratives :**
 - Participation aux réunions statutaires et réunions de commissions du comité
 - Travailler en étroite collaboration avec les élu(e)s du comité
 - Aide à la constitution et au suivi des dossiers de subventions pour le comité du Puy de Dôme : ANS, Conseil Départemental, Fonds de développement territorial, etc.

Autonomie : Le ou la CTF bénéficiera d'une grande autonomie dans l'accomplissement de ses missions et devra rendre compte de son activité régulièrement au président du comité et au DTR.

Toutes les décisions concernant le changement de la structure de travail devront se faire en accord avec le DTR et les dirigeants du comité

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport.

Durée du temps de travail : Temps partiel – le volume annuel de travail est fixé à 850 heures effectives soit 54% d'un temps plein, auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.3133-7 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'étant pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année en cohérence avec la lettre de mission qui régit les missions annuelles du salarié.

Lieu : le lieu de travail est situé au comité du Puy-de-Dôme de Judo, Stade Gabriel Montpied rue Robert Lemoy 63100 CLERMONT FERRAND.

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble du département (Prise en charge aux conditions fixées par le groupement d'employeur après consultation du comité).

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois renouvelable une fois.

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD ou d'un club affilié à la FFJDA.

Le ou la CTF ne pourra être autorisé(e) à exercer une fonction d'enseignant(e) au sein d'un ou plusieurs clubs, affiliés à la FFJDA situé(s) sur le territoire du comité du Puy de Dôme, qu'après accord du DTN (Directeur Technique National) de la FFJDA et avec l'autorisation préalable écrite dudit comité.

POSITIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité administrative du Président du Groupement d'Employeur AURA Judo - Sous l'autorité fonctionnelle du Président du comité du Puy de Dôme de Judo - Sous l'autorité technique du DTN de la FFJDA ou de son représentant, le DTR
----------------	---

COMPETENCES NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à <u>travailler en équipe</u> et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo » - Maîtrise des technologies de l'information et de la communication ainsi que des outils informatiques : Pack Office, réseaux sociaux, Intranet Fédéral, Gestion des Compétitions, etc. - Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations événementielles, textes officiels, ... - Si nécessaire, un module de formation pour adaptation au poste pourra être activé - Sens de l'organisation, <u>rigueur professionnelle et adaptabilité</u> - Connaissance de l'environnement législatif et réglementaire du sport - Connaissance du milieu associatif et du contexte « Socio-économique » de la région AURA - Permis de conduire B obligatoire et en cours de validité
-------------------------	---

AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none"> - Mutuelle prise à 50% par l'employeur. - Ligne téléphonique spécifique prise en charge par l'employeur
-----------	--

EVALUATION DU TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à s'inscrire dans un processus d'auto-évaluation ; - Entretien annuel
-----------------------	---